



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 46

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M^{me} LAMOUREUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 208 — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} LAMOUREUX intervient.

MM. WISHART, ALTOMARE, LAGASSÉ et GERRARD ainsi que M^{me} MORLEY-LECOMTE posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. WISHART et ALTOMARE, M. le *ministre* EWASKO ainsi que M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} LAMOUREUX présente la proposition suivante :

Proposition n° 13 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à investir davantage dans les programmes de nutrition à l'école

Attendu :

que le Child Nutrition Council of Manitoba est un organisme de bienfaisance du Manitoba créé en 2001 qui offre des programmes de repas et de collations dans les écoles afin de favoriser la croissance et l'apprentissage des enfants et des jeunes d'âge scolaire et de contribuer à leur réussite;

que cet organisme a constaté qu'il ne parvenait plus à répondre aux demandes qu'il recevait, au point de devoir refuser ses services à de nouvelles écoles et de voir sa liste d'attente s'allonger;

qu'au cours de l'année scolaire 2021-2022, il a financé 298 programmes dans la province, lesquels ont permis de soutenir plus de 36 000 élèves par jour, ce qui représente une augmentation par rapport à 2015-2016, une année au cours de laquelle il en finançait 240 et soutenait 22 000 élèves;

que selon les données recueillies auprès des écoles qui participent au programme de repas scolaires offert par le Child Nutrition Council of Manitoba, 75 % de celles-ci ont constaté une amélioration de l'assiduité des élèves, 86 %, une amélioration des efforts scolaires et du champ de l'attention et 70 %, un meilleur rendement scolaire et une diminution des comportements perturbateurs;

que la Province du Manitoba a fourni un financement qui couvre environ 10 % des coûts annuels de nourriture de chaque école visée, selon leurs calculs, ce qui équivaut à environ 17 cents par élève et par jour;

que les écoles sont le milieu idéal où fournir de la nourriture aux enfants et aux jeunes parce qu'elles peuvent leur offrir un encadrement et leur inculquer de saines habitudes alimentaires d'une manière non stigmatisante;

que le taux élevé de pauvreté chez les enfants et les jeunes au Manitoba a été exacerbé par la COVID-19 et s'est soldé par une augmentation exponentielle du recours aux banques alimentaires;

que la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année recommande que le système d'éducation améliore l'accès des élèves du Manitoba à des aliments nutritifs et étende les programmes de repas favorisant la santé à plus d'élèves au moyen de partenariats renforcés ainsi que d'une coordination entre les organisations,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à accroître le financement qu'il accorde aux programmes scolaires actuels de repas et de collations afin de couvrir au moins 20 % des coûts annuels de nourriture de chaque école visée de sorte que ces programmes soient accessibles gratuitement à tous les enfants et les jeunes d'âge scolaire de la province, et ce, quels que soient les besoins perçus.

Il s'élève un débat.

M^{me} LAMOUREUX intervient.

MM. WOWCHUK, ALTOMARE, MARTIN et LAMONT ainsi que U. ASAGWARA posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* JOHNSTON ainsi que MM. ALTOMARE, MARTIN et LAMONT interviennent. M. WOWCHUK exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 53 et le conserve pour la reprise du débat.

M. ISLEIFSON, *président du Comité permanent de la justice*, présente le deuxième rapport du comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 9 mai 2022, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Amendment Act*;
- projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur la désignation de bénéficiaires (régimes de retraite, d'épargne et autres)/The Beneficiary Designation (Retirement, Savings and Other Plans) Amendment Act*;
- projet de loi 23 — *Loi de 2022 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2022*;
- projet de loi 26 — *Loi sur les hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses lois)/The Officers of the Assembly Act (Various Acts Amended)*;
- projet de loi 35 — *Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs et abrogations et modifications connexes/The Commemoration of Days, Weeks and Months and Related Repeals and Amendments Act*.

Composition du Comité :

Conformément à la version la plus récente de l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020, l'application du paragraphe 82(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 9 mai 2022 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M^{me} FONTAINE;
- M. le *ministre* FRIESEN;
- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M. ISLEIFSON (président);
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M^{me} SMITH (Point Douglas).

Le Comité a élu M^{me} MORLEY-LECOMTE à la vice-présidence.

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N^o 18) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur la désignation de bénéficiaires (régimes de retraite, d'épargne et autres)/The Beneficiary Designation (Retirement, Savings and Other Plans) Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 23) — *Loi de 2022 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2022*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 26) — *Loi sur les hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses lois)/The Officers of the Assembly Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 35) — *Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs et abrogations et modifications connexes/The Commemoration of Days, Weeks and Months and Related Repeals and Amendments Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. ISLEIFSON, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} GORDON, *ministre de la Santé*, fait une déclaration au sujet de la Semaine nationale de sensibilisation à l'insuffisance cardiaque.

U. ASAGWARA et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. PIWNIUK, *ministre du Transport et de l'Infrastructure*, fait une déclaration au sujet de l'état actuel des inondations au Manitoba.

M. WIEBE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. MICKLEFIELD, M^{me} LATHLIN ainsi que MM. NESBITT, BUSHIE et LAMONT font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement fédéral à prolonger le délai pour la présentation de demandes d'indemnisation par les survivants des externats indiens sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} FONTAINE propose la motion prévue pour une journée de l'opposition qui suit :

Que l'Assemblée législative du Manitoba demande au gouvernement provincial de protéger les droits des femmes, des filles et des citoyens de diverses identités de genre en assurant l'accès partout au Manitoba, en particulier dans les collectivités rurales et du Nord, à des soins de santé génésique — l'accès équitable tant à l'avortement médical (au moyen de la pilule abortive Mifegymiso) qu'à l'avortement chirurgical étant également offert —, et de protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse en créant des zones tampons autour des cliniques et des établissements qui fournissent de tels services, des résidences des fournisseurs de ces services ainsi que des écoles.

Il s'élève un débat.

M^{me} FONTAINE, M^{me} la *ministre* GORDON, M^{me} NAYLOR, M. le *ministre* GOERTZEN, M^{me} MARCELINO, MM. LAMONT et KINEW, M^{me} MORLEY-LECOMTE, U. ASAGWARA, M. ALTOMARE, M^{me} LAMOUREUX, T. LINDSEY ainsi que M^{me} SMITH (Point Douglas) interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALTOMARE
ASAGWARA
BRAR
BUSHIE
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMONT
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO
MOSES
NAYLOR
SALA
SANDHU
SMITH (Point Douglas)
WASYLIW
WIEBE20

CONTRE

CLARKE
COX
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GORDON
GUENTER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KHAN
LAGASSÉ

MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Lagimodière)
SMOOK
STEFANSON
TEITSMA
WISHART
WOWCHUK.....28

La séance est levée à 16 h 18, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger